



Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration
10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFUEILLE
TOUR DE FAURE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :ARCAMBAL
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
COURS
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERMMAXOU
MECHMONT
MERCUESNUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

22 titulaires - 16 suppléants

M. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme
SALANIE Jacqueline,
M. SABOT Aimé,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),
M. NICOLAON Patrick,
M. HEE Gérard,Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de la commune de Lherm pour la
remplacer par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A été adopté à l'Unanimité



Délibération n° 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 4 février 2016

Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de la commune de Lherm pour la remplacer par le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mesdames, Messieurs,

En date du 7 décembre 2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du PLU de Lherm, après accord du Conseil municipal en date du 23 novembre 2015.

La commune de Lherm, par délibération en date du 11 octobre 2011, a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour remplacer la carte communale en vigueur. Cette dernière limitant le développement de la commune.

La collectivité a débattu de son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en date du 24 septembre 2013 et du 22 octobre 2014 et a arrêté son projet de PLU en date du 7 juillet 2015.

La prochaine étape consiste à soumettre le projet de PLU à enquête publique.

Les services de la Direction Départementale des Territoires du Lot demandent, conformément à la doctrine de l'Etat, que la carte communale soit abrogée pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLU.

Et ils demandent d'appliquer le principe du parallélisme des formes en soumettant à enquête publique l'abrogation de la carte communale.

La carte communale est approuvée par arrêté Préfectoral.

Pour permettre l'application du futur PLU il convient donc, conformément à la doctrine de l'Etat, d'abroger concomitamment la carte communale.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence «plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale»,
Vu la délibération du Conseil municipal de Lherm, en date du 23/11/2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour achever la procédure

d'élaboration du PLU de Lherm, prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 11/10/2011,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du PLU de Lherm

Vu la carte communale de la commune de Lherm approuvée le 28 /04/2005,

Vu la délibération du conseil municipal de Lherm, prescrivant l'élaboration du PLU de Lherm, en date du 11/10/2011,

Vu la doctrine de l'Etat,

- de prescrire l'abrogation de la carte communale de Lherm pour la remplacer par le PLU ;
- que le dossier d'abrogation de la carte communale sera soumis à une enquête publique unique avec celle relative au PLU ;
- que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot ;
- que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Lherm pendant un mois,
 - mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, conformément à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales ;
- que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE


"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."